

développer
s'unir
présERVER
aménager
embellir
se déplacer
échanger

HORS-SÉRIE



P.4 Définir

P.8 Échanger

P.12 Aménager

P.16 Préserver

P.20 Se déplacer

P.22 Grandir



**Magazine édité
par la Ville d'Antony**

- **Directeur de la publication :**
Jean-Yves Sénant
- **Directeur de la rédaction :**
Grégory Bozec
- **Rédactrice en chef :**
Cécile Ensargueix
- **Photographe :** Élodie Arnaud
- **Création graphique :**
Charlène Bredin
- **Mise en pages :** Scoop
Communication – 12205-MEP
- **Imprimerie :** / Le Réveil de la
Marne. papier 100 % recyclé
Cocoon Silk
- **Nous contacter :**
01 40 96 71 00 ou
vivre-a-antony@ville-antony.fr
ou par courrier à Mairie d'Antony,
magazine municipal, place
de l'Hôtel-de-Ville, BP 60086.
92161 Antony cedex



ÉDITO

Jean-Yves Sénant
Maire d'Antony

La prise en compte de l'accélération du réchauffement climatique nous a conduits l'an dernier à établir un programme ambitieux dans le domaine de la transition écologique et du développement durable. Ce programme a été mis en œuvre et ce hors-série a pour objet de vous en rendre compte.

Les mesures les plus importantes, et les plus lourdes au plan budgétaire, sont celles qui doivent permettre d'économiser l'énergie, en particulier dans les bâtiments municipaux. Les efforts accomplis depuis dix ans ont déjà permis de diminuer de plus de 20 % la consommation d'énergie de ces bâtiments malgré l'importante augmentation de leur nombre. Il s'agit à présent d'en renforcer l'isolation, en particulier dans les écoles. Un programme coûteux pour les finances publiques mais indispensable pour faire face au défi climatique.

Autre orientation majeure : maintenir de la fraîcheur dans la ville au moment des canicules qui s'avèrent de plus en plus fréquentes et de plus en plus longues. En sauvegardant les espaces verts – c'est l'objet de la dernière modification de notre PLU qui préserve les cœurs d'îlots dans la zone pavillonnaire – en maintenant le plus possible d'espaces de pleine terre qui absorbent les eaux pluviales et assurent une température plus fraîche que les espaces goudronnés, en plantant plus d'arbres de haute tige.

Des mesures aussi pour privilégier les circulations douces – piétonnes et cyclistes, en particulier en centre-ville et dans les opérations d'aménagement – en faveur des voitures propres, dont la Ville va désormais s'équiper prioritairement, et dont elle va faciliter l'usage par les habitants : notre ville est l'une des premières à proposer des bornes publiques de recharge électrique.

**Antony doit rester
une ville plus fraîche
où l'on respire un air
plus pur.**



définir

ENSEMBLE, allons plus loin

Participer à l'aménagement d'espaces agréables à vivre pour les générations futures. Protéger et respecter l'environnement tout en préservant le bien-être des habitants. Tels sont les objectifs de la Ville, qui a placé le développement durable au cœur de son projet politique. Afin de mener à bien ses actions, elle a fait le choix de s'appuyer sur une méthodologie solide issue d'une réflexion internationale : la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO).

Une norme internationale

La RSO définit les lignes de conduite d'une collectivité souhaitant s'inscrire dans une dynamique de développement durable. Elle s'appuie sur une norme internationale : **la norme ISO26000**, plébiscitée dans une centaine de pays et issue de la réflexion de 450 experts et 42 organisations. Cette norme définit ce qu'est la responsabilité sociétale et propose une méthode d'appropriation et de mise en œuvre de ses principes dans une collectivité. De cette manière, la RSO tend à encourager les organisations à avoir un impact positif sur la société, sur l'environnement et sur ses habitants.

S'engager pour s'améliorer

La Ville d'Antony est engagée de longue date dans le développement durable avec de nombreux projets en cours ou déjà réalisés. Elle s'est donc emparée de ce dispositif pour effectuer un état des lieux de ses pratiques visant la transparence et l'exemplarité. L'adhésion à la norme ISO 26 000 et à la RSO permet à la commune de **suivre et évaluer ses initiatives pour ensuite les améliorer**. Elle profite aussi de l'expertise d'un organisme tiers indépendant : l'Association française de normalisation (Afnor). Supervisée par cette association de normalisation, la Ville profitera d'une évaluation fin 2021 et fin 2024 afin d'établir les efforts réalisés pour construire une ville plus durable. Une note sur 1 000 points lui sera attribuée afin d'obtenir un niveau du label « Engagé RSO » (voir encadré).

Antony en vert

Ce magazine hors-série livre un état des lieux des actions passées, présentes et futures de la Ville en matière de développement durable. Contrairement aux idées reçues, ce principe transversal repose sur trois piliers : le social, l'environnement et l'économie. Ces domaines étant très larges, ce premier document est consacré aux seules initiatives environnementales. Dans un second temps, un nouvel hors-série s'attachera à l'aspect social puis à l'aspect économique.



Engagement RSO



Le Label « Engagé RSO » est décerné après une évaluation réalisée par un auditeur externe de l'Afnor. Il estimera le niveau de maturité de la Ville (initial, progression, confirmé, exemplaire) au regard de la norme ISO 26 000 grâce à une note sur 1 000 points. Cette labellisation donne lieu à l'élaboration d'un bilan responsable sur trois ans qui propose des pistes d'amélioration.



Géraldine Pauly

Conseillère municipale déléguée
au Développement durable

Qu'est-ce que ce label Engagé RSO va apporter à la Ville ?

Nous nous sommes engagés dans cette voie de la labellisation, avec un souci de transparence et d'exemplarité dans nos pratiques. Nous avons décidé aussi d'évaluer notre niveau de maturité fort de l'ensemble des actions déjà menées par les équipes jusqu'alors (*frise p6-7*), afin de pouvoir nous positionner par rapport aux attendus d'une collectivité. L'objectif de l'évaluation est d'apprécier tous les enjeux associés au développement durable sur le territoire, la transition écologique, le développement et l'aménagement durable du territoire, la cohésion sociale. Cette méthodologie nous permet de nous assurer que l'ensemble des champs de la RSO sont bien couverts par la Ville et nous rappelle l'importance de prendre l'ensemble de nos décisions à l'aune du développement durable.

Comment comptez-vous évaluer vos actions et selon quel calendrier ?

Nous avons fait le choix d'une évaluation par une tierce partie externe, l'Afnor qui nous évaluera à deux reprises : une première fois en fin d'année puis trois ans plus tard. D'ici là, nous allons définir des indicateurs chiffrés et des objectifs pour conforter nos actions déjà en place et celles à venir.



définir

AVENIR et rétrospective !

2007

Premières zones 30 à Antony.

2008

- 200 places créées en parc à vélo.
- Création d'un poste d'ingénieur chargé des économies d'énergie dans les bâtiments communaux et sur voirie.

2014

- Création du parc des Alisiers (3,6 ha).
10 km d'aménagements cyclables.



2015

Création de jardins familiaux au Noyer-Doré.

Rétrospective



2009

Création du parc du Noyer-Doré.

2018

Rénovation thermique de plus de 5 200 logements programmée sur six ans par la Ville et son principal bailleur Hauts-de-Bievre Habitat, pour passer d'une étiquette énergétique E ou F à B.

2017

Instauration du cédez-le-passage à vélo sur 39 carrefours à feux.



2019

Un arrêté du maire interdit le glyphosate. Antony, 3^e ville de France à prendre cette décision. Cet arrêté n'a pas été annulé à ce jour par le Conseil d'État.

Courant 2021

- La Ville poursuit l'électrification systématique de sa flotte automobile et lance le déploiement de bornes de recharge électrique publiques (projet Métropolis).
- 1^{er} jardin potager participatif au 126 rue de Massy.
- Organisation du forum de la rénovation énergétique à l'espace Vasarely en octobre.
- 3 établissements scolaires labellisés E3D.
- Plan de mobilité durable.
- Plan de rénovation énergétique des écoles.

2022

Le plan vélo définira les projets de la Ville en matière de mobilités durables.

2023

Projet de centrale solaire citoyenne à l'école du Val de Bièvre, couverture photovoltaïque des bâtiments municipaux.

Présent

2020

Modification du PLU pour préserver le cadre de vie et faire face au réchauffement climatique.

2021

- Lancement du 3^e budget participatif dédié au « développement durable » et d'une nouvelle plateforme de participation citoyenne.



375 places vélo et 14 km d'aménagements cyclables et pistes éphémères.

Avenir



2023 à 2025

Nouveau quartier Jean-Zay, conçu comme un jardin urbain à la lisière du parc de Sceaux. Quartier apaisé avec place centrale et grandes allées piétonnes, plantation de 500 arbres, logements, école, crèche, médiathèque, services, commerces, parking.

échanger **3^e ÉDITION DU BUDGET PARTICIPATIF** 100 % durable

Le budget participatif revient pour un troisième volet. Les Antoniens deviennent acteurs de leur environnement en participant à une démarche citoyenne de grande ampleur.

Quelles conditions ?

Jusqu'au 25 avril 2021, les Antoniens de plus de 16 ans ont pu déposer leur projet pour la ville ou leur quartier sur la plateforme de participation citoyenne participer.ville-antony.fr. Chaque projet devait respecter trois conditions :

- être d'intérêt général,
- entrer dans le champ des compétences municipales,
- ne pas générer de dépenses de fonctionnement récurrentes.

Une plateforme numérique

La Ville met en ligne une nouvelle plateforme dédiée à la démocratie participative. Ce dispositif ouvert, innovant et très pratique accompagnera les consultations, concertations, budgets participatifs et autres enquêtes.

397

ANTONIENS ONT VOTÉ pour les thèmes qui leur tenaient le plus à cœur parmi les objectifs fixés par les Nations Unies.

600 000 €

ALLOUÉS À CETTE TROISIÈME ÉDITION, soit 20 % de plus que le budget précédent.

LES DATES CLÉS

25 avril 2021

Fin des dépôts de projets en ligne.

2 juin 2021

Commission de présélection des projets proposés. Si vous souhaitez en faire partie, inscrivez-vous avant le 20 mai sur notre plateforme citoyenne.

novembre 2021

Vote et sélection par les Antoniens sur participer.ville-antony.fr

2 décembre 2021

Communication des résultats lors du Conseil municipal.

mars-avril 2022

Ateliers participatifs regroupant les porteurs de projets.

2022

Réalisation des projets.



10

THÉMATIQUES PROPOSÉES

La Ville vous a invités à choisir les thématiques du 1^{er} au 23 décembre 2020. Inspirés des objectifs définis par les Nations Unies, dix thèmes ont été retenus par les votants :

– **Végétaliser l'espace public**

La végétalisation peut améliorer notre cadre de vie avec une mutualisation de l'espace végétal et le développement d'une agriculture urbaine.

– **Lutter contre les gaspillages**

Il apparaît nécessaire de mieux estimer nos besoins, qu'ils soient alimentaires, énergétiques ou liés au temps. Des projets peuvent contribuer à lutter contre les gaspillages.

– **Favoriser l'économie circulaire**

La réduction des déchets et la préservation des ressources nécessitent de nouvelles façons de consommer et d'échanger.

– **Favoriser l'emploi, l'insertion, l'artisanat et le commerce local**

Des outils et services peuvent être inventés pour préserver, développer et favoriser l'activité dans nos commerces et notre artisanat local.

– **Respecter la ressource en eau**

L'eau est une ressource très précieuse. Son usage nécessite une nouvelle approche, plus responsable.

– **Favoriser les mobilités durables**

Les modes de circulation doux nécessitent un partage équilibré de l'espace public et la sécurisation des trajets pour tous.

– **Développer la biodiversité**

L'érosion de la biodiversité constitue l'une des principales menaces auxquelles nous sommes confrontés. Il est possible d'agir au niveau local pour la préserver et la favoriser.

– **Optimiser l'usage des énergies**

Pour lutter contre la pollution et économiser nos ressources, une rationalisation de la consommation d'énergie est nécessaire.

– **Associer l'environnement et la santé**

Nous sommes exposés à différents types de pollution. Des projets peuvent améliorer la qualité de vie de notre environnement et notre santé.

– **Favoriser un espace public sûr et durable**

Être dans un environnement sécurisé passe par des aménagements harmonieux de l'espace public, une meilleure compréhension des contraintes de tous, des espaces accessibles à tous mais aussi la prévention contre les incivilités.

échanger

LA VILLE à vos côtés



Pour se construire, la Ville souhaite partir de l'expérience des Antoniens, de leurs préoccupations, des problèmes qu'ils rencontrent et des solutions qu'ils identifient. Elle met ainsi en place de nombreuses stratégies.

CONSULTER les citoyens

Afin d'interroger directement les habitants sur les grands enjeux locaux, la Ville organisera des consultations citoyennes sur son site participer.ville-antony.fr. Cette plateforme, déjà utilisée pour le budget participatif, vous permet de donner votre avis sur des thématiques données.

S'INSPIRER des pays voisins

Un conseil des Antoniens Européens sera créé courant 2021. Il regroupera 21 nations, chacune représentée par deux Antoniens volontaires. Ce comité permettra de s'inspirer des grands projets ou idées réalisées dans nos pays voisins pour imaginer leur mise en place à Antony. Des initiatives écologiques pourraient ainsi être dupliquées sur notre territoire. Par exemple à Utrecht (Pays-Bas), des fleurs et plantes ont été installées sur le toit des abribus. Objectifs ? Offrir aux abeilles de quoi butiner, rafraîchir l'atmosphère et améliorer la qualité de l'air.

Échanger
pour mieux
construire.





PAROLE A



CONSEILLER les copropriétaires

La Ville et Île-de-France Énergie offrent des conseils aux copropriétaires et particuliers dans leur projet de rénovation énergétique en menant des actions de sensibilisation. Du 15 au 17 octobre 2021, nous reconduirons le forum sur la rénovation énergétique. Cet évènement sensibilisera les particuliers à la rénovation de leur maison, et proposera une aide concrète pour faciliter les démarches. Au programme : visite d'une maison rénovée antonienne, stands d'artisans, témoignages et conférences...

ACCOMPAGNER les entreprises

La Ville souhaite inciter les entreprises du territoire à s'impliquer dans la vie locale. Au cours de l'année 2021, elles seront interrogées sur leurs attentes en matière de développement durable. Objectif : Établir un état des lieux de leurs pratiques actuelles et les aider à développer des stratégies durables adaptées à leurs métiers.



Michel Gioria

Maire adjoint chargé de la Transition écologique, du Climat et de l'Environnement

Quelles missions se donne Antony en matière de transition écologique ?

La transition écologique repose sur les choix de chacun dans sa consommation, ses pratiques de mobilité ou ses investissements. Dans ce cadre-là, la Ville se donne donc trois missions. Elle informe les Antoniens sur les solutions existantes grâce aux sites officiels, comme ceux de l'État, de la Région, du Département ou de la Ville. Elle les conseille soit directement, soit par des relais, pour moins gaspiller, mieux consommer, etc. Le forum de la rénovation énergétique en est un exemple. Enfin, elle consulte ses habitants sur ses grandes orientations car ils sont les premiers usagers du territoire. Du fait de leurs pratiques et leurs usages, ils nous aident à mettre en place des projets utiles à leur quotidien.

Quels sont les moyens concrets mis en place ?

Le budget participatif en est un bon exemple. L'environnement s'est imposé très naturellement pour cette 3^e édition. Les années précédentes, près de la moitié des projets portaient sur des thématiques écologiques. Cette concertation citoyenne est un vrai outil pour la commune, car elle nous permet de recueillir les avis des Antoniens sur des idées utiles au territoire.

aménager **UNE VILLE** plus verte



La Ville crée, à travers différents projets, des dynamiques de végétalisation de ses espaces publics. Enseignants, élèves mais aussi habitants sont concernés.

Végétalisation des écoles

La Ville végétalise ses cours d'école pour les rendre plus agréables à vivre et projette d'en réaménager deux par an. Ces aménagements conduisent élèves et enseignants à repenser leur usage. Dès la fin 2020, les enfants des Centres municipaux de loisirs Paul-Roze et André-Chénier ont planté 38 arbres fruitiers dans la cour de l'école André-Chénier. Par ailleurs, l'Éducation nationale a décerné le label E3D (École/Établissement en Démarche de Développement Durable) à l'école élémentaire du Noyer-Doré, au lycée professionnel Théodore-Monod et au collège Descartes. Cette distinction valorise les établissements qui sensibilisent leurs élèves aux choix complexes qui mettent en jeu le développement durable dans leur existence personnelle et dans la société.

Permis de végétaliser

Si vous souhaitez vous lancer dans le jardinage en bas de chez vous, avec vos voisins, en famille ou seul, le permis de végétaliser vous séduira ! Le concept : mettre un site à la disposition de tout habitant de plus de 18 ans pour qu'il puisse l'embellir par des plantations. Les participants concilient de cette manière le plaisir d'une activité saine et la création d'îlots de fraîcheur en ville, le long de certaines façades, en pied d'immeuble... Ce projet partagé suppose de repenser et de vivre autrement les espaces urbains. La Ville pourra conseiller les apprentis jardiniers dans le choix des végétaux. Elle donnera des plantes et du compost, organisera des formations et des concours. Cette activité devrait vous être proposée dès 2022.

Des cours
d'école **plus**
fonctionnelles et
agréables à vivre.



aménager

ZOOM SUR le bosquet urbain

Un bosquet urbain est un espace similaire à celui qu'on pourrait rencontrer dans une forêt mais qui se trouve en zone urbanisée. Le principe est de recréer un écosystème forestier originel riche en reproduisant la strate basse, arbustive et arborée native!

Une ambition...

La Ville lancera à l'automne 2021 un programme expérimental de bosquets urbains dans trois lieux qui restent à définir. 1 500 arbres seront plantés,

soit 5 arbres par mètre carré. Une dizaine d'essences ont été sélectionnées, comme l'érable, le chêne ou encore le merisier. Le service espaces verts prépare actuellement le terrain. La commune soutiendra également la plantation d'arbres fruitiers.

Sa réalisation

Le projet nécessite :

- **une zone de pleine terre**, sans réseau souterrain et facilement accessible. Le bosquet urbain ne peut pas être créé au-dessus d'un parking ou sur une toiture.
- **Cinq mètres de distance** au moins sont nécessaires

entre le bosquet et les infrastructures urbaines.

— La **plantation d'espèces diversifiées** pour recréer un écosystème naturel qui garantit la pérennité du bosquet. La multiplication d'essences lui permet d'être plus fort face aux chocs extérieurs.

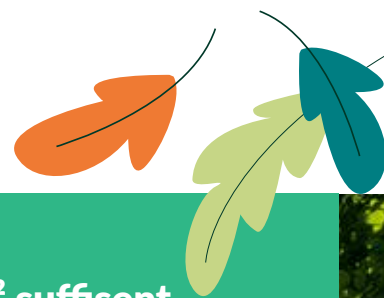
Objectifs

- **Îlot de fraîcheur** : les arbres créent un micro-climat permettant de faire baisser la température. Avec 100 m² d'arbres, celle-ci peut s'abaisser d'un degré jusqu'à cent mètres alentour.
- **Air** : les arbres en ville

réduisent de 50 % les particules fines.

— **Cadre de vie** : d'après une étude du CERTU, la présence des arbres en ville diminue les tensions sociales et améliore la qualité de vie. Le bosquet urbain devient un lieu de détente, de jeux, de lecture.

— **Biodiversité** : les arbres assurent la survie des micro-organismes, des champignons, des bactéries et des insectes présents dans le sol.



100 m² suffisent

En France, 75 % de la population réside en milieu urbain. Avec la multiplication des épisodes caniculaires, l'atmosphère en ville est parfois irrespirable. Créer un bosquet urbain peut être une solution. Le principe consiste à planter une végétation naturelle sur des sols urbains en privilégiant des essences d'arbres natives de la région. Il suffit de 100 m² d'espace en friche pour la faire naître.



aménager **DES CHANTIERS** responsables

La Ville entretient et rénove un patrimoine bâti de près de 140 000 m². Dès 2009, des diagnostics de performance énergétique ont été réalisés dans 37 bâtiments et complétés par des diagnostics système et bâti. Elle a ensuite engagé près de 15 millions d'euros sur 10 ans pour les rénover, ce qui a permis une économie de 22 % sur la facture énergétique, à périmètre constant.

L'isolation thermique, une priorité

Des rénovations et des travaux d'isolation thermique aux normes Bâtiments Basse Consommation (BBC) sont prévus dans toutes les écoles anciennes et près de 2 500 logements sociaux sur six ans. La résidence des Bas-Graviers profite déjà de ces aménagements grâce à une réhabilitation lancée fin 2019 aujourd'hui terminée. Le diagnostic de performance énergétique en cours depuis mi-2019 débouchera sur l'élaboration d'un Schéma Directeur Énergie (SDE) pour l'ensemble du patrimoine bâti de plus de 250 m². Par ailleurs, la Ville a lancé l'audit technique approfondi de 21 bâtiments afin de viser des objectifs BBC existants. Ces audits compléteront le SDE en vue d'une programmation pluriannuelle.

Aménagement

Tous les projets d'aménagement prennent en compte la récupération totale des eaux de pluie, le recours aux matériaux naturels et aux énergies renouvelables.



Panneaux solaires

La Ville analyse le potentiel solaire/ photovoltaïque des couvertures pour 25 bâtiments municipaux compatibles. Ce bilan sera intégré au Schéma Directeur Énergie.

Marchés publics

La Ville intègre différents critères environnementaux dans le cahier des charges de ses nouveaux marchés publics : pour la petite enfance, sont privilégiés les meubles en bois issus de forêts écogérées et les peintures n'altérant pas l'atmosphère et ne comportant pas de produits toxiques. De même, la plupart des supports de communication sont imprimés sur papier recyclé avec des encres biodégradables, en particulier le magazine municipal mensuel et ce hors-série.



Maryse Lemmet

Conseillère municipale déléguée aux Réseaux et à l'Efficacité énergétique

Quels sont les objectifs de la Ville en matière de politique énergétique ?

Ces projets sont des investissements forts pour la commune car ils mobilisent des moyens financiers et humains conséquents. Mais les surconsommations d'énergie sont responsables de 70 % des gaz à effet de serre. Tous les secteurs d'activité sont concernés. Nous voulons aménager nos équipements pour que progressivement les énergies fossiles soient remplacées par des énergies renouvelables. Miser sur l'électricité verte, installer un écosystème photovoltaïque à Antony, réduire nos flux lumineux sont autant d'outils pour y parvenir.

Comment se met-elle en place ?

Antony se préoccupe de la maîtrise de son énergie depuis de nombreuses années. En 2009, nous avons réalisé un diagnostic de performance énergétique sur l'ensemble du territoire. Nous l'avons comparé à celui réalisé en 2020. La commune a réduit de 22 % ses dépenses énergétiques et de 26 % ses émissions de gaz à effet de serre. C'est très encourageant mais nous pouvons encore aller plus loin ! Un Schéma Directeur Énergie est en cours et permettra à la ville de déterminer le programme optimal de travaux et de rénovation, où le potentiel solaire aura toute sa place, pour réduire notre consommation d'énergie et diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Nos expériences passées et en cours prouvent que c'est possible. Alors continuons en accélérant !

Éclairage urbain performant

La rue Marie-Laure expérimente les éclairages performants depuis 2018. Ses 13 lampadaires sont équipés de diodes électroluminescentes (LED) dont l'intensité lumineuse augmente au passage d'une voiture, d'un vélo ou d'un piéton. Les prototypes consomment 30 % d'électricité en moins par rapport à une solution classic LED. Cette expérimentation est concluante. La commune souhaite tester prochainement des diodes consommant encore moins d'électricité. Par ailleurs, depuis 2012, 50 % du parc lumineux d'Antony est équipé de LED à basse consommation. Leurs flux lumineux diminuent de 25 % à 20 h et de 50 % à 22 h. En 2021, près de 400 nouveaux lampadaires seront équipés, ce qui réduira encore considérablement la pollution lumineuse.

préserv

FAVORISER nos espaces verts

La Ville a engagé la modification de son Plan local d'urbanisme (PLU) pour préserver le cadre de vie des Antoniens et favoriser la transition écologique. Ces aménagements ont été présentés au préalable lors d'une enquête publique en septembre et octobre 2020. La commissaire enquêteur a donné un avis favorable au projet en décembre 2020.

Espaces verts protégés

L'été 2020 a été suffoquant, comme les années précédentes. En 2018, des pluies diluviennes ont inondé voies, caves et parkings. À tel point qu'Antony a été classée en zone de catastrophe naturelle. Le réchauffement climatique fait donc de plus en plus de ravages. La modification du PLU assure la préservation des espaces verts d'Antony, notamment les cœurs d'îlots non construits du secteur pavillonnaire, représentant environ 60 % de l'espace

urbain communal. Ces derniers constituent des îlots de fraîcheur essentiels qui font baisser la température lors des canicules, absorbent les pluies et de ce fait régénèrent les nappes phréatiques. Ce sont de véritables réserves écologiques qu'il faut préserver.

Inconstructibilité au-delà de 20 m

La biodiversité est de plus en plus menacée par la pression immobilière. L'évolution du nombre de pavillons construits sur des espaces verts privés est préoccupante. La Ville réduit désormais les droits à construire en cas de division et interdit les constructions en cœur d'îlot au-delà de la bande des 20 mètres en retrait de la rue. Par ailleurs, la modification du PLU prévoit que l'espace non bâti doit être constitué à 75 % de pleine terre de façon à pouvoir absorber les eaux de pluie, et qu'il doit comporter un arbre pour 150 m².

Le PLU vise à
préserver le cadre
de vie des Antoniens
tout en **favorisant la
transition écologique.**



préserver **RÉDUIRE** la pollution automobile

La Ville a fait de la lutte contre la pollution de l'air l'une de ses priorités. C'est pourquoi elle a aménagé davantage de voies pour les cyclistes et instauré un plan local mobilité pour l'ensemble de ses agents.

De l'espace pour les cyclistes

Il ne s'agit pas de rejeter les voitures mais d'encourager les modes de déplacements alternatifs comme le vélo ou la trottinette. Des moyens de locomotion abordables financièrement, qui réduisent la pollution au dioxyde de carbone et le bruit. Outre l'élargissement de nombreux trottoirs dont ceux des rues Auguste-Mounié et de la Providence par exemple, la Ville a créé à l'issue du premier confinement 3 km de pistes éphémères en plus des 14 km de pistes du département sur la RD 920. L'expérience le prouve : lorsque ces itinéraires existent, les cyclistes sont de plus en plus nombreux à les emprunter.

Plan de mobilité durable

Les changements d'habitudes en matière de transport concernent aussi directement les agents de la Ville. Un Plan de mobilité durable a été rendu obligatoire par la loi de transition énergétique dans tous les établissements regroupant plus de 100 salariés sur un même site. Après les entreprises en 2018,

les collectivités comme Antony s'y sont conformées. La Ville a d'abord dressé un état des lieux des habitudes de déplacement domicile-travail de ses agents. Elle a pris différentes mesures pour les encourager à privilégier des modes de déplacement alternatifs à la voiture. Covoiturage, télétravail, mise à disposition de vélos, installation d'un abri pour les garer et de bornes de recharge... La Mairie entend montrer l'exemple en mobilisant son personnel autour de cet objectif.



SUR VOS ROUTES

39

CARREFOURS

sont équipés d'un cédez-le-passage qui autorise les vélos à franchir le feu rouge.

90 %

DE LA VOIRIE COMMUNALE À 30 KM/H

pour favoriser le contre-sens vélo et préserver la sécurité des conducteurs.

2

PLACES DE COVOITURAGE

près de la gare Antony RER.

25

AIRES DE STATIONNEMENT

pour les vélos et les trottinettes.

POINTS DE RECHARGE ÉLECTRIQUE : LA VILLE S'ÉQUIPE

Il ne s'est jamais vendu autant de véhicules électriques qu'en 2020. Pour répondre à cette nouvelle demande des automobilistes, la Ville fait un choix économique et environnemental fort. Elle a noué un partenariat avec la Métropole du Grand Paris, qui a mandaté la société Metropolis pour installer 22 points de recharge à Antony d'ici l'été 2021. Ils remplaceront les anciennes stations Autolib.

préserv

PROTÉGER notre santé



Objectif zéro phyto atteint

En 2012, la ville d'Antony s'est engagée à supprimer graduellement l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans tous ses espaces publics. Ces produits sont l'une des principales sources de pollution des eaux et leur impact sur la santé humaine et la biodiversité est préoccupant. Depuis 2015, la Ville n'en utilise plus aucun. Le désherbage est réalisé par un simple binage manuel ou au moyen de matériel spécifique motorisé. Les espaces sont aménagés de façon à limiter leur entretien : maintien d'une flore spontanée, prairies naturelles, plantes couvre-sol, paillage...

Un arrêté antipesticides précurseur

Antony a été, en 2019, la troisième ville de France à interdire le glyphosate dans l'entretien de tous ses espaces extérieurs autres que le domaine public ou les jardins des particuliers. Le préfet des Hauts-de-Seine a déféré l'arrêté du maire devant le Tribunal administratif en demandant son annulation. En novembre 2019, la juge des référés a rejeté la requête du préfet. L'interdiction du glyphosate a donc été confirmée. À ce jour, contrairement aux arrêtés des autres villes, celui d'Antony n'a pas été annulé par le Conseil d'État.

Mieux respirer

La pollution de l'air tue 7 millions de personnes par an dans le monde. Afin de dresser un état des lieux de la pollution atmosphérique locale, des capteurs de la qualité de l'air extérieur ont été installés sur les façades de différents bâtiments publics antoniens en 2020. Ces petits boîtiers permettent aux Antoniens d'être informés en temps réel sur le niveau de présence des particules polluantes. Les résultats seront disponibles via l'application Caeli, sur Android et iOS. Le dispositif sera complété d'ici à la fin de l'année 2021.

Biostations

En 2016, la Ville a installé un dispositif de surveillance de la qualité de l'air par les plantes. La « biosurveillance » de l'air est assurée par la présence de « biostations » constituées de différents végétaux. Par l'intermédiaire du LCPP*, la commune effectue régulièrement depuis 2016 des mesures des polluants particuliers et gazeux sur différents sites particulièrement exposés. Résultat, les concentrations moyennes de polluants sont inférieures aux objectifs « qualité de l'air » fixés par les normes européennes et françaises.





Dépolluer pour réaménager

La requalification du centre commercial de la Bièvre dans le quartier Pajeaud se poursuit avec une vaste opération de dépollution de la station-service Oil France. Abandonnée depuis 2012 et transformée en friche urbaine, elle a été rachetée par la Ville en 2019. L'objectif est de réhabiliter cet espace dans le cadre du projet de reconstruction du centre commercial de la Bièvre. Les études de dépollution et démolition débuteront en juin 2021 pour une période de 5 mois. Les travaux débuteront en décembre 2021 pour 6 mois.



Collecte de déchets

À chaque fin de marché, les services de collecte des déchets récupèrent les débris éparpillés dans les allées. L'ensemble est directement jeté dans une benne à ordures ménagères. Avec l'aménagement de la place Patrick-Devedjian, la Ville a demandé à Vallée Sud - Grand Paris d'optimiser leur système de collecte : horaires, renforcement du ramassage, nouveaux outils... Une nouvelle stratégie qui sera mise en place dès juin 2021.



Miser sur l'énergie verte

Depuis le 1^{er} janvier 2021, plus de 70 % des consommations d'électricité de 59 équipements et bâtiments municipaux font l'objet d'un contrat de fourniture d'électricité d'origine renouvelable avec le SIPPAREC, syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication. La même démarche sera suivie en 2022 lors du renouvellement du contrat de gaz, pour avoir recours à du gaz d'origine renouvelable (biogaz).

se déplacer **TOUS** en selle !

18 mars 2021

Création d'un comité vélo

Des élus, des représentants d'associations, des commerçants et des familles antoniennes se sont rencontrés pour la première fois en visioconférence.

Objectif du comité : hiérarchiser les projets permettant de favoriser l'usage du vélo en ville.

courant 2021

Fête du vélo à Antony (en fonction du contexte sanitaire)

Vous songez sérieusement à vous déplacer en deux-roues ? Rendez-vous à la nouvelle fête du vélo proposée en mai à Antony (selon l'évolution de la situation sanitaire). Parcours de découverte, atelier mécanique, animation vélo-école, sensibilisation à la prévention routière... Cet événement est l'occasion de promouvoir le vélo auprès des jeunes et de découvrir un moyen de transport alternatif et écologique. Les commerces de proximité en lien avec cette thématique seront tous conviés.



mai 2021

Challenge Mai à vélo sur Antony

Qui fera le plus grand nombre de kilomètres ? La Ville participe à un challenge organisé par Mai à vélo. Les Antonienns sont invités à s'inscrire sur ville-antony.fr/evenements/mai-a-velo et pédaler le plus possible pour faire remporter ce défi à Antony ! Les entreprises, associations ou institutions peuvent aussi créer leur propre challenge si elles le souhaitent.

automne 2021

Abris sécurisés

La Ville mettra en place des stationnements sécurisés pour vélos sur les parkings de l'Hôtel de ville et de la Croix de Berny. À l'aide d'un badge d'entrée, vous pourrez garer votre bicyclette dans un abri sécurisé. Un local et une borne de recharge électrique seront également installés dans le parking du Marché en 2022.

fin 2021**Service de location de vélo en auto-partage**

Antony s'associe à Zoov, une société de location de vélos électriques partagés. Chaque bicyclette propose jusqu'à 45 km d'autonomie. Des stations de vélos seront installées courant 2021 aux abords des gares et des points parmi les plus fréquentés d'Antony.

**prochainement****Nouvelles voies cyclables**

Les pistes Covid, la Coulée Verte, les itinéraires de circulation entre les onze collectivités de Vallée Sud - Grand Paris, le nouveau quartier Antonypole, l'exploitation du vélotourisme... La Ville ambitionne de réaliser un schéma directeur des aménagements cyclables et d'améliorer le jalonnement de ses voies.

**Perrine Precetti**

Maire adjointe chargée de l'Urbanisme et des Mobilités durables

Pourquoi se déplacer à vélo à Antony ?

J'y vois trois bonnes raisons.

Un intérêt écologique tout d'abord puisque faire du vélo revient à préserver notre environnement et, dans le même temps, la qualité de l'air. Dans des zones denses comme en centre-ville, c'est également le moyen **le plus rapide et économique pour se déplacer**. Enfin, nous oublions trop souvent que cette pratique est bénéfique pour **notre santé**.

Devons-nous choisir entre voiture et vélo ?

Les mobilités durables ne se réduisent pas au vélo. La marche, la trottinette, les transports en commun, la voiture électrique ou le covoiturage sont d'autres solutions réduisant notre empreinte écologique. Il ne faut pas opposer les différents modes de déplacement car chacun doit pouvoir trouver le moyen adapté à ses besoins.

Un plan vélo est en préparation...

Il déterminera les objectifs de la Ville dans ce domaine. Nous avons de nombreux projets que nous voulons mettre en place avec l'aide des habitants. Notre intention est d'accorder une place de choix au vélo tout en garantissant un partage équitable de la route.

grandir

AGIR auprès des jeunes

La jeunesse est l'avenir. Sensibiliser dès le plus jeune âge permet de préparer des citoyens avisés et soucieux de leur environnement futur.



Sensibiliser

Les centres municipaux de loisirs proposent régulièrement aux enfants des projets axés sur le développement durable.

Trier et s'amuser

Des lombricomposteurs ont trouvé leur place dans des écoles antoniennes pour sensibiliser les enfants au tri des déchets organiques.



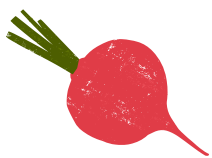
Opération propreté

À l'étude : un projet de « jour du nettoyage » antonien et en famille, inspiré du « world clean up day » mais aussi des expériences déjà menées dans le quartier du Noyer-Doré avec les associations et le conseil citoyen.

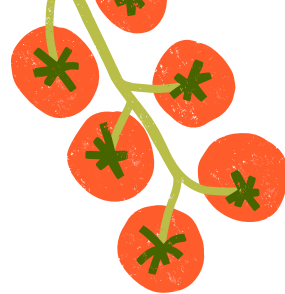
S'instruire pour construire ensemble

L'association la Fresque du Climat propose des ateliers et formations pour comprendre collectivement la complexité du dérèglement climatique. Elle sensibilise également à la transition écologique et tente de construire des réponses avec ses participants. Les jeunes du Conseil des Jeunes Citoyens participeront à l'une de ces formations courant 2021.

grandir



QUESTION alimentation



Depuis 2019, la loi EGALIM* propose des mesures pour améliorer la restauration collective, notamment celle des écoles. La diversification des plats, la provenance des produits et la lutte contre le gaspillage alimentaire sont concernées. Pourtant, Antony n'a pas attendu ce texte pour mettre en place des initiatives écologiques auprès des plus jeunes.

Avancez ensemble

Dans une démarche écoresponsable, les directeurs d'établissement, les représentants des parents d'élèves et une diététicienne participent à la commission de restauration, instance de concertation autour de la restauration scolaire voulue par la Ville.

Diversification alimentaire

Dans les écoles, la Ville impose à son prestataire une diversification des protéines (viande, poisson...) et un repas végétarien par semaine. Elle lui demande aussi d'introduire davantage de produits bio et locaux.

Pas de gaspi !

La semaine de réduction du gaspillage du pain, les animations autour des fruits et légumes, l'installation de tables de tri incitent les enfants à mieux lutter contre le gaspillage alimentaire. Dans deux groupes scolaires de la ville, un tri et une collecte des biodéchets poursuivent cette démarche. Les détritres sont recyclés à Étampes par méthanisation et par compostage à Vert-le-Grand.

Du matériel renouvelé

La Ville a rénové sa cuisine centrale, où sont préparés les repas servis aux scolaires. Elle optimise ainsi la qualité de ses menus, favorise l'emploi local et réduit les distances de livraison. Par l'acquisition de matériel de cuisine éco-responsable tels les fours à cuisson lente, la Ville s'inscrit dans une démarche de consommation durable.

DANS LES ASSIETTES

40 %
DE PRODUITS LOCAUX
minimum

20 %
DE LÉGUMES ISSUS
de l'agriculture biologique

20 %
DE FÉCULENTS ISSUS
de l'agriculture biologique

1
REPAS PAR SEMAINE
est végétarien



* EGALIM : Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.

Antony avance pour **préserver son cadre de vie** mais aussi pour **s'adapter aux défis** d'aujourd'hui et de demain.

L'écologie fait **partie intégrante** de la transition qu'entament la Ville et son territoire.

